

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 20 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présents :

Mme MANDON - Mme PIRONIN – M. FAGONT - M. PRADIER- Mme CHETTOUH –
Mme MATHEY – Mme COUTANSON - M. FRADET – M. DOS SANTOS – M.
KOWALESWKI Mme GHESQUIERE – M. AMAZIGH – Mme CORREIA – M. PRIEUR –
Mme METENIER – M. BAYLE -

Excusés ayant donnés procurations :

Mme MAHAUT	à Mme MATHEY
M. FLOQUET	à Mme MANDON
Mme ALAPETITE	à Mme CORREIA
Mme BALICHARD	à Mme COUTANSON
Mme BEURIOT	à M. PRADIER
M. FROMENT	à M. FAGONT
M. LAZEWSKI	à M. KOWALESWKI
Mme REVEILLOUX	à Mme PIRONIN
Mme SOARES	à Mme CHETTOUH
M. THABEAU	à M. FRADET
M. ESPINASSE	à M. DOS SANTOS

Absents excusés : aucun

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	10 juillet 2020
Affichée en Mairie le :	10 juillet 2020
Envoyée à la Presse le :	10 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

Approbation du CR du Conseil Municipal du 15 Juin 2020

ADMINISTRATION GENERALE

- * **Délibération 2020-58 et 59** : Détermination membres CCID et CIID
- * **Délibération 2020-62** : Annulation Délégué auprès du SMAF
- * **Délibération 2020-29bis** : Délégations données au maire pour missions complémentaires : modifications
- * **Délibération 2020-60** : Désignation d'un délégué pour l'Assemblée Générale de la SEMERAP – petits porteurs

FINANCES

* **Délibération 2020-61** : Convention de financement relative aux travaux de rénovation sur bâtiments recevant du public

SERVICES TECHNIQUES

* **Délibération 2020-67** : Convention Etat/Commune installation sirène à l'espace Raymond Ameilbonne

URBANISME

* **Délibération 2020-68** : Achat parcelle (AD 703) parvis commerces rue Gambetta à Auvergne Habitat

POLE ENFANCE

* **Délibération 2020-55bis** : Avenant n° 3 au lot n° 7 Etanchéité/Isolation

* **Délibération 2020-57bis** : Avenant n° 3 au lot n° 10 Menuiserie intérieure bois/Mobilier/Signalétique

PERSONNEL

* **Délibération 2020-63-64-65-66** : Créations de postes

Ouverture de la séance 19 h 00

**Approbation du CR du Conseil Municipal du 15 Juin 2020
Sans observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

ADMINISTRATION GENERALE

* Délibération n°2020-58 et 59 : Détermination membres CIID et CCID

Mme Le Maire présente :

Cette commission se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs pour ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, bien divers et établissement industriels.

1. proposition de désignation de membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : M. Achille MARTINEZ

le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité

2. proposition de désignation de membres à la Commission Communale des Impôts Directs :
Mme Le Maire présente la liste des 16 personnes pressenties, issues des différents quartiers de la commune :

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

Titulaires

NOM	Prénom	Date naissance	Adresse
SAUREL née CANTAT	Simone	23/06/1952	14 rue Léon Maniez
JUNIET née FAYET	Huguette	26/01/1947	16 rue du Puy-de-Dôme
MARTINEZ	Achille	28/11/1949	5 bis rue Voltaire
DESMAYSON	Jean-Claude	08/05/1957	3 rue Jules Verne
ESSLINGER	Jean-Pierre	24/06/1942	7 rue Edmond Rostand
LEGUEN	Michel	18/10/1937	16 rue Anatole France
PICHOT	Pierre	08/08/1938	Domaine Noualhat - MALINTRAT
CHAMBEL née MARION	Fabienne	11/03/1961	3 Impasse Pacheroux
BAUCHER née FONTFREDE	Catherine	26/04/1964	14 rue Commandant Fayolle
BACHELLERIE	Alain	06/09/1951	23 rue Henri Barbusse
BERNARD	Patrice	20/05/1950	2 rue Federico Garcia Lorca
BEUNACHE	Patrick	24/08/1950	11 allée du Breuil
SEVILLE	Alain	27/07/1960	1 rue du Mont Mouchet
YACONO née	Annick		10 avenue Saint-Exupéry
GAUDET	Gérard	14/06/1950	8 rue Federico garcia lorca
RAFFI née FOURRIER	Renée	19/06/1940	10 impasse Champêtre

Suppléants

NOM	Prénom	Date naissance	Adresse
BOUSQUET née MEIGNAL	Michelle	11/04/1940	13 bis rue du Commandant Fayolle
RIMBAULT	Michel	06/12/1940	15 rue Jean Bayard
AURIEL née	Claude	18/12/1960	14 avenue Voltaire
AMEIL	Philippe	23/04/1948	7 avenue Voltaire
AMEILBONNE	Jacques	01/05/1949	12 allée du Breuil
BABUT née FROGIN	Huguette	02/05/1945	11 rue Robert Huguet
BRIDOT	Robert	22/10/1940	7 rue Georges Brassens
COGNET	Dominique	07/08/1956	6 rue Les Demeures de Morny
GATIGNOL	André	17/03/1957	9 rue Georges Brassens
MAFFRE	Monique	05/09/1954	4 impasse Champêtre
GOIGOUX née SAINT ROCH	Martine	28/01/1957	3 route de Gerzat
IMBERT	Jean-Luc	23/02/1956	13 place du Fort
LESCURE	René	18/09/1937	14 avenue Emmanuel Chabrier
DICHAMP née PARIS	Michelle	24/09/1959	8 avenue Emmanuel Chabrier
MONTENOT	Emmanuel	23/12/1964	4 rue Robert Huguet
SEPCHAT née BACHELLERIE	Christine	06/10/1951	9 impasse Jean Curabet

M. Amazigh demande si les personnes sont informées au préalable : la plupart oui. Ensuite si retenues elles sont contactées par les Finances Publiques pour accepter ou pas. Seule obligation réglementaire, être inscrit sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal valide la liste présentée par Mme Le Maire, à l'unanimité.

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

*** Délibération 2020-62 : Annulation Délégué auprès du SMAF**

Mme le maire poursuit et explique que le conseil municipal a délibéré pour désigner un membre auprès de l'EPF-SMAF le 15 juin 2020

Par courrier en date du 18 juin reçu le 26 juin 2020, il s'avère que le délégué au sein de l'assemblée Générale est désigné par EPCI et donc la délibération est prise par le conseil communautaire.

Le Conseil Municipal annule la délibération 2020-35 à l'unanimité.

*** Délibération 2020-29bis : Délégations données au maire pour missions complémentaires : modifications**

Mme le Maire continue en précisant que la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 donnant missions complémentaires au Maire a été retournée avec observation par le Contrôle de légalité, qui demande à ce que les articles portés en gras fassent objet de limite ou conditions. Il est donc proposé au Conseil Municipal la liste des missions, avec les commentaires concernant les dispositions à compléter :

26° demande d'attribution de subventions;

=> *Avis : le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra dépasser 120 000 €
Les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement
comme de l'investissement*

27° Dépôt de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification d'un bien municipal

=> *Avis: à l'exception de celles relatives aux permis d'aménager et de tous nouveaux projets de bâtiments communaux.*

Le Conseil Municipal valide les limites ou conditions présentées ci-dessus(en avis) à l'unanimité.

*** Délibération 2020-60 : Désignation d'un délégué pour l'Assemblée Générale de la SEMERAP**

M. Philippe ESPINASSE est proposé

le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité

FINANCES

*** Délibération 2020-61 : Convention de financement relative aux travaux de rénovation sur bâtiments recevant du public**

Mme MATHEY explique que la commune d'AULNAT a sollicité le FOND DE SOUTIEN METROPOLITAIN sur la réalisation des travaux suivants :

- Travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité à tous du groupe scolaire François Beytout
- Travaux de mise en sécurité et de mise en accessibilité de l'Espace Raymond Ameilbonne

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

Pour rappel la Métropole subventionne à hauteur de 50% du montant total des dépenses estimées à 176 500 € soit une participation de la métropole à hauteur de 88 250 €.

Une convention de financement doit être signée par Mme Le Maire

Mme MANDON précise que nous allons pouvoir engager des travaux de mise en conformité sur le groupe scolaire

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de financement ci-dessus présentée.

SERVICES TECHNIQUES

*** Délibération 2020-67 : Convention Etat/Commune installation sirène à l'espace Raymond Ameilbonne**

Mme le Maire expose : Le déploiement du Système d'Alerte et d'Information des populations (SAIP) prévoyait de remplacer la sirène RNA défectueuse installée sur le toit de la caserne des pompiers rue Léon Maniez à Aulnat

Cette caserne revenue dans le patrimoine communal suite à la fermeture de la caserne des pompiers vient d'être cédée à un artisan local.

De ce fait une nouvelle implantation était nécessaire, après visite sur site entre les représentants de l'État (Préfecture), les techniciens communaux et l'entreprise en charge de l'installation de la sirène, l'espace Raymond Ameilbonne est choisi pour accueillir cette sirène,

Une convention entre l'ETAT et la Commune d'AULNAT est nécessaire pour fixer les responsabilités et actions revenant à chacun. Dans le cadre des actions la commune doit fournir une alimentation électrique sécurisée (travaux effectués durant le COVID)

M. Bayle demande si l'alimentation est sécurisée et en autonomie dans le cadre du PCS.

Mme Le Maire indique que tout ceci est sûrement en élaboration technique et, pour cela, se rapprocher de notre DST.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire, ou M. Le 1er Adjoint, à signer cette convention.

URBANISME

*** Délibération 2020-68 : Achat parcelle (AD 703) parvis commerces rue Gambetta à Auvergne Habitat**

Mme le Maire explique que l'opération immobilière place de la Paix menée par Auvergne Habitat est terminée depuis fin 2017.

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

La parcelle AD 703 d'une superficie de 115 m² (voir plan ci-dessous) n'a pas été utilisée dans le cadre du projet de logement et est désormais située dans l'espace public de la commune.

Cette parcelle est constituée d'un parvis qui permet l'accès au SPAR et à la résidence. Les travaux d'aménagement ont été réalisés par la commune d'Aulnat dans le cadre du projet lace de la Paix

La rétrocession se fera à titre gratuit les frais de notaire seront à notre charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'achat de cette parcelle à titre gratuit, plus frais de notaire à charge de la commune
- décide le classement de ladite parcelle dans le domaine public communal
- autorise Mme Le Maire, ou M. Le 1er Adjoint, à signer tous documents afférents à la vente.

POLE ENFANCE

La réalisation des travaux du Pôle Enfance a entraîné des modifications du marché initial, qu'il convient de prendre en compte via des avenants.

Pour ne pas pénaliser les entreprises, et en accord avec la Recette Municipale, ces avenants ont déjà été mandatés en anticipation des délibérations proposées à ce Conseil Municipal. Il s'agit donc pour ce dernier de régulariser les situations.

Les 2 avenants sont expliqués par Mme MATHEY :

*** Délibération 2020-55bis : Avenant n° 3 au lot n° 7 Etanchéité/Isolation**
(annule et remplace Délibération 2020-55 du 15 juin 2020)

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux sont supprimés 1 boîte à eau et un linéaire de chéneau (103,00ml) suivant le devis n° 20/00137 (prix marché) pour un montant égal à – 3 680,11 € HT.

Un nouvel avenant est nécessaire, avenant n° 3 dont le montant s'élèvera à – 3 680,11 € HT soit – 4 416,03 € TTC avec une TVA égale à 20 % soit une moins-value égale à - 2,30 % par rapport au montant initial du lot n° 07.

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°3-lot n°07 et, autorise Mme Le Maire, ou M. Le 1er Adjoint, à signer tous documents afférents à cet avenant.

*** Délibération 2020-57bis : Avenant n° 3 au lot n° 10 Menuiserie intérieure**
bois/Mobilier/Signalétique (annule et remplace délibération 2020-57 du 15 juin 2020)

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux programmés ne sont plus nécessaires

- Suppression d'une lisse de protection contre les chocs de 18 ml (article 10,1,4,4) d'un montant de – 432,00 € HT (prix marché);
- Suppression de 13 unités de Grand pictogramme (article 10,1,4,14) d'un montant égal à – 2 938,00 € HT (prix marché) ;

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

Le montant de l'avenant n° 3 s'élèvera à – 3 370,00 € € HT soit – 4 044,00 € TTC avec une TVA égale à 20 % soit une moins-value égale à – 1,65 % par rapport au montant initial du lot n° 10.

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°3-lot n°10 et, autorise Mme Le Maire, ou M. Le 1er Adjoint, à signer tous documents afférents à cet avenant.

Mme le Maire prononce le huis clos à 19h35

PERSONNEL

Mme MATHEY présente tout le sujet « personnel »

*** Délibération 2020-63 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet**

La commune souhaite ouvrir un poste permanent d'animateur ALSH polyvalent sur les 3 structures.

Il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet au 31 août 2020.

Le Conseil Municipal valide la création de poste ci-dessus exprimé et selon les conditions citées, à l'unanimité.

*** Délibération 2020-66 Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet**

La commune souhaite ouvrir un poste permanent d'adjoint technique polyvalent. L'agent interviendra 12h pendant les semaines scolaires : le poste annualisé est donc de 9.4/35^{ème} soit 9 heures et 24 minutes.

Il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 9.4/35^{ème} au 01 septembre 2020.

Le Conseil Municipal valide la création de poste ci-dessus exprimé et selon les conditions citées, à l'unanimité.

Création de postes sur emploi non permanent

Le recrutement d'agents contractuels est possible sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

*** Délibération 2020-64** Voici la liste des emplois non permanents qu'il convient de créer au titre d'un **accroissement temporaire** d'activité :

Commune d'AULNAT – Séance du 20 juillet 2020

- Pour l'animation et la surveillance des élèves le temps de la pause méridienne, 6 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (8/35ème) pour une période de 1 an à compter du 01 septembre 2020.
L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.
Pas d'exigence de diplôme.
- Pour assurer l'animation et l'encadrement des enfants dans les ALSH, 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour une période de 1 an à compter du 31 août 2020.
L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 353, indice majoré 329.
BAFA exigé.
- Pour assurer les fonctions d'ATSEM, 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une période d'un an à compter du 01 septembre 2020 ; 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une période d'un an à compter du 30 août 2020 ; 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (19/35ème) pour une période d'un an à compter du 31 août 2020.
L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 353, indice majoré 329.
CAP petite enfance exigé.

Le Conseil Municipal valide la création de postes ci-dessus exprimés et selon les conditions citées, à l'unanimité.

* **Délibération 2020-65** Voici la liste des emplois non permanents qu'il convient de créer au titre **d'un accroissement saisonnier** d'activité :

- Pour assurer des missions au sein du service technique durant la période estivale, 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (25/35^{ème}) pour une période entre le 01 juillet et le 31/08 (délibération valable pendant la durée du mandat du Maire).
L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire C1.
Pas d'exigence de diplôme.

Le Conseil Municipal valide la création de postes ci-dessus exprimés et selon les conditions citées, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire lève la séance à 19 h 50